



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lait

Question écrite n° 51392

Texte de la question

M. Bernard Lesterlin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'effondrement du prix du lait et ses conséquences désastreuses pour tout un pan de notre agriculture déjà particulièrement éprouvée par les catastrophes sanitaires que nous avons récemment connu. L'absence de régulation sur le prix du lait, tant au niveau régional que national, a permis aux entreprises laitières d'imposer aux producteurs de lait une baisse de prix sans précédent, soit - 30 %. La disparition des quotas laitiers au niveau européen et la suppression des mécanismes interprofessionnels de régulation des prix en sont les causes essentielles. Le prix du lait des livraisons du mois d'avril avoisinera donc les 210 €/1 000 litres, c'est-à-dire à un niveau très largement en dessous des coûts de production des éleveurs, un niveau jamais atteint par le passé, y compris en 2006, année où le prix du lait a atteint un niveau historiquement bas. Dans le même temps, on constate une hausse significative des produits de grande consommation et une hausse des charges des éleveurs de 25 %. En prenant les producteurs de lait comme une simple variable d'ajustement de leurs bénéfices, les transformateurs de la manne laitière profitent très clairement de la situation et semblent ne plus se rendre compte de la réalité de l'élevage laitier. Cette situation est humainement et socialement insupportable pour nos éleveurs qui, s'ils ne sont pas entendus, vont se voir contraints d'interpeller les pouvoirs publics par des réactions extrêmes et incontrôlables. Il souhaiterait connaître ses intentions sur les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de sauvegarder ce secteur important de notre agriculture et pour ne pas aggraver encore un contexte économique et social bien dégradé. Il le remercie de bien vouloir le tenir informé de sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Après la période particulièrement favorable connue en 2007, les marchés laitiers se sont retournés à partir du second semestre 2008. Depuis le début de l'année, la situation reste très dégradée, même si une certaine stabilisation est notée au cours des dernières semaines grâce à la mise en oeuvre des dispositifs communautaires de régulation des marchés des produits laitiers. La réponse à ces difficultés est avant tout européenne. L'accord du « bilan de santé » de la politique agricole commune (PAC), conclu sous présidence française, a réintroduit un pilotage économique et politique de la production et des marchés laitiers. Deux rendez-vous politiques ont été programmés, en 2010 et en 2012, pour décider des options à retenir, y compris de l'avenir des quotas, au regard de l'évolution des marchés. Cet accord a également permis de préserver l'ensemble des outils de régulation des marchés, contrairement aux propositions initiales de la Commission. Ces outils sont d'ailleurs pleinement utilisés depuis le début de l'année pour limiter les effets de la crise. Les cours, tant du beurre que de la poudre de lait écrémé se situent quasiment aux prix d'intervention. Mais pour autant des incertitudes persistent au-delà de cette période. Aussi, la Commission présentera le 22 juillet prochain l'analyse approfondie du marché, indiquant les formules possibles pour stabiliser le marché des produits laitiers, comme cela a été demandé par le Conseil européen du 19 juin 2009. Dans cette perspective, une lettre conjointe des ministres de l'agriculture français et allemand a été adressée à la commissaire Fischer Boel pour lui rappeler qu'au-delà des mesures d'urgence à apporter, prolongement des mesures de stockage et utilisation

plus massive des restitutions à l'exportation, de nouvelles formes de régulation à l'échelle européenne seront nécessaires pour que le secteur laitier ne dépende pas uniquement des seules règles du marché. L'accord sur le « bilan de santé » de la PAC permet également à chaque État membre d'orienter une partie des aides directes en fonction de choix nationaux à travers la mise en oeuvre du règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil du 19 janvier 2009. Les mesures décidées lors du CSO (Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire) le 23 février 2009 conduisent à réorienter en 2010 près de 1,4 milliard d'euros, soit 18 % des aides directes reçues par les agriculteurs, notamment en faveur de l'élevage à l'herbe. Une enveloppe de 45 millions d'euros sera également consacrée à la production laitière en montagne à travers une aide couplée au litre de lait de l'ordre de 20 euros/1 000 litres. Au niveau national, pour la campagne laitière qui a débuté le 1er avril 2009, la première hausse du quota de 1 %, prévue dans le cadre de l'accord sur le bilan de santé a été gelée, en concertation avec les familles professionnelles. En parallèle, le Gouvernement a proposé un nouveau cadre de régulation pour le secteur laitier. Ce cadre repose sur le rôle central de l'interprofession laitière, le CNIEL, tel qu'il a été défini en décembre dernier dans la loi de finances pour 2009. Il donne à l'interprofession les moyens de construire de nouvelles relations contractuelles durables, portant notamment sur la définition des prix, les engagements sur les volumes et les calendriers de livraison, les modalités de règlement, les modalités de renégociation ou de résiliation des contrats. Grâce à une mission de médiation engagée conjointement avec le secrétariat d'État chargé de l'industrie et de la consommation, les familles de l'interprofession laitière ont pu définir, le 3 juin dernier, le cadre de travail pour les mois qui viennent. Les trois familles se sont engagées à fixer d'ici à la fin de l'année un encadrement interprofessionnel pour définir les relations contractuelles entre producteurs et transformateurs. Cet accord a pour vocation d'assurer la visibilité et la stabilité dont l'ensemble de la filière a besoin. Le Gouvernement y veillera. Ainsi, dans le prolongement de cet accord interprofessionnel, deux missions spécifiques sont engagées par le Gouvernement, portant sur l'accompagnement de la mise en place au sein de l'interprofession laitière de nouvelles relations contractuelles durables, et sur l'évaluation des mutations nécessaires de l'outil industriel français face à l'évolution des différents marchés nationaux, européens et pays tiers. Par ailleurs, le Gouvernement a pris la pleine mesure des difficultés rencontrées par les éleveurs laitiers du fait de l'effondrement des prix. Un plan d'accompagnement pour les exploitations laitières fragilisées est mis en oeuvre avec un allègement des charges financières et sociales, ainsi que le renforcement du dispositif de modernisation des bâtiments d'élevage. Au total, 30 millions sont mobilisés pour les producteurs laitiers. Une priorité sera apportée aux jeunes agriculteurs et aux récents investisseurs. De plus, le Premier ministre a annoncé le versement de 70 % des aides directes communautaires pour la campagne 2009, par anticipation, dès le 16 octobre, à l'ensemble des producteurs français. Enfin, le Gouvernement a décidé, pour faire la pleine transparence sur les prix et les marges, de lancer une enquête auprès des entreprises et des centrales de grande distribution. Ces données seront communiquées dans le cadre de l'observatoire des prix et des marges.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Lesterlin](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51392

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5475

Réponse publiée le : 28 juillet 2009, page 7426